



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021 a adopté le règlement 615-4-21 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à remplacer les grandes affectations du sol de certains secteurs touchés par les inondations du printemps 2019, situés à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville et le règlement 627-15-21 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles des spécifications en plus de modifier et de corriger certains articles du règlement, entre autres à la suite des inondations majeures du printemps 2019 .

Ces règlements ont été approuvés par le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Robert-Cliche a été émis le 14 septembre 2021, ayant pour effet l'entrée en vigueur des règlements ci-haut mentionnés.

Toute personne qui désire prendre connaissance des règlements peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 17^e jour de septembre 2021

Danielle Maheu
Greffière